

*Assemblée annuelle des membres
5 avril 2023*

Mode de désignation et élection des administrateurs du CEB

Conformément aux articles 5.1, 8.2 et 8.4 des Règlements généraux de la société, nous vous avisons par la présente que 4 postes d'administrateurs sont à pourvoir par élection lors de l'assemblée annuelle des membres qui aura lieu le mercredi 5 avril 2023 à 16 h 30.

Nous vous rappelons que pour les administrateurs élus pour un secteur d'activité, tout **membre en règle de la Société** (articles 7.1 et 7.2) se qualifiant pour un secteur, accepté par le conseil d'administration avant la tenue de l'assemblée annuelle selon la procédure de mise en candidature élaborée par le conseil d'administration est éligible. **Le candidat de même que le proposeur et secondeur doivent être membres en règle du CEB.** De plus, les administrateurs élus demeurent en fonction pour une durée de deux (2) ans.

POSTES D'ADMINISTRATEURS À POURVOIR

✓	Secteurs	Poste présentement occupé par	Statut
	Affaires	Luc Paquet / Mirage	Se représente
	Affaires	Pierre-Luc Carrier / Design Franc Art	Se représente
	Activités professionnelles et institutions financières	<i>Vacant</i>	<i>Vacant</i>
	Technologies de l'information	Pierre Poulin / CDID inc.	Se représente

CANDIDAT :

Je, _____ (*nom*), représentant de _____ (*entreprise*), accepte de poser ma candidature pour un poste sur le conseil d'administration du CEB et déclare être membre en règle afin d'être conforme aux Règlements généraux de l'organisation.

PROPOSEUR :

Prénom et nom (*membre en règle du CEB*)

Signature

SECONDEUR :

Prénom et nom (*membre en règle du CEB*)

Signature

Signature du candidat

Date

> Ce bulletin de mise en candidature doit nous être retourné avant le 27 mars 2023.

Reçu le _____ 2023.